

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
SANVENS A (AVEYRON)**

**ARRETÉ A 2020 040**

**PERIL IMMINENT INDIVISION AUTHESSERRE : MESURES PROVISOIRES**

Madame le Maire de SANVENS A,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L 511- 3 ;

Vu le courrier d'avertissement du 20/11/2020 adressés aux propriétaires des biens et immeubles sis les Oulières à Sanvens A section ZL n°102 et les Escauts à Sanvens A section A n°164 et 165 :

Madame Suzanne VILLANUEVA propriétaire,

Madame Marinette GUIBERT propriétaire,

Monsieur Irénée AUTHESSERRE propriétaire représenté par Maître Carine GALINIER MOLY, notaire,

Madame Annie AUTHESSERRE propriétaire,

Monsieur Michel AUTHESSERRE propriétaire,

Madame Geneviève AUTHESSERRE propriétaire,

Vu le rapport en date du 07/12/2020 présenté par Monsieur Marcel POGGIALI , expert désigné par le juge administratif, qui a examiné les lieux et bâtiments,

CONSIDERANT qu'il résulte de ce rapport que les biens et immeubles les Oulières à Sanvens A section ZL n°102 et les Escauts à Sanvens A section A n°164 et 165, appartenant à :

Madame Suzanne VILLANUEVA propriétaire,

Madame Marinette GUIBERT propriétaire,

Monsieur Irénée AUTHESSERRE propriétaire représenté par Maître Carine GALINIER MOLY, notaire,

Madame Annie AUTHESSERRE propriétaire,

Monsieur Michel AUTHESSERRE propriétaire,

Madame Geneviève AUTHESSERRE propriétaire,

Constituent en raison de leur état de délabrement un péril grave et imminent pour la sécurité, notamment pour la sécurité du voisinage et les personnes susceptibles de circuler à son voisinage, et qu'il y a urgence à prescrire les mesures provisoires de sauvegarde, indépendamment des mesures définitives qui pourront faire l'objet d'un arrêté de péril non imminent ;

**ARRETE:**

**Article 1 :**

Madame Suzanne VILLANUEVA propriétaire,

Madame Marinette GUIBERT propriétaire,

Monsieur Irénée AUTHESSERRE propriétaire représenté par Maître Carine GALINIER MOLY, notaire,

Madame Annie AUTHESSERRE propriétaire,

Monsieur Michel AUTHESSERRE propriétaire,

Madame Geneviève AUTHESSERRE propriétaire,

des biens et immeubles sis les Oulières à Sanvens A section ZL n°102 et les Escauts à Sanvens A section A n°164 et 165, sont mis en demeure de prendre dès la notification du présent arrêté les mesures suivantes, destinées à mettre fin à tout péril imminent :

- Mise en place de barrières de sécurité ou au mieux bardages infranchissables.

**Article 2 :** A défaut d'exécution dans un délai de 15 jours de ces mesures par :

Madame Suzanne VILLANUEVA propriétaire,

Madame Marinette GUIBERT propriétaire,

Monsieur Irénée AUTHESSERRE propriétaire représenté par Maître Carine GALINIER MOLY, notaire,

Madame Annie AUTHESSERRE propriétaire,

Monsieur Michel AUTHESSERRE propriétaire,

Madame Geneviève AUTHESSERRE propriétaire,

il y sera procédé d'office et à leurs frais par l'administration municipale.

**Article 3 :** Cette décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Le secrétaire de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié en la forme administrative en recommandé avec accusé de réception à :

Madame Suzanne VILLANUEVA propriétaire,

Madame Marinette GUIBERT propriétaire,



Monsieur Irénée AUTHESSERRE propriétaire représenté par Maître Carine GALINIER MOLY, notaire,  
Madame Annie AUTHESSERRE propriétaire,  
Monsieur Michel AUTHESSERRE propriétaire,  
Madame Geneviève AUTHESSERRE propriétaire,  
Il sera dressé procès-verbal de cette notification par Madame le Maire.

**Mairie de**  
**Sanvensa**

*Département de l'Aveyron*

**Le Maire de la commune de SANVENSÀ (Aveyron) :**

**Le 21/12/2020**

**Pour extrait certifié conforme**



*Le Bourg*

*12200 Sanvensa*

*Tél. : 05.65.29.80.65*

*Fax : 05.65.29.81.39*

*[www.sanvensa.fr](http://www.sanvensa.fr)*

*[mairie.sanvensa@orange.fr](mailto:mairie.sanvensa@orange.fr)*